

La tension entre la direction et les employés à ce sujet va s'aggraver davantage. La direction devra sûrement supprimer des emplois devenus inutiles par suite de l'usage réduit de la poste. La sécurité d'emploi a toujours été une question épineuse dans les négociations entre patrons et ouvriers, de sorte que nous pouvons nous attendre que la situation persiste si les fonds commencent à être transmis électroniquement.

Plus il y aura d'instabilité aux Postes, plus de recettes seront perdues inévitablement, de sorte que la dette des Postes dépassera son niveau actuel de 485 millions de dollars. Chaque fois que le service postal est perturbé, les services de courrier particulier se font d'autres clients. Bon nombre ne sont pas temporaires, ils deviennent permanents. Ainsi, on recourt à la poste de moins en moins, les recettes baissent d'autant, moins de postiers sont nécessaires et les conflits patronaux-ouvriers s'enveniment. C'est un cercle vicieux.

Je mentionne cela parce que c'est là un véritable problème dont devra s'occuper la nouvelle société. J'ajouterai que je n'envie nullement les responsabilités que devront assumer les membres du conseil de la nouvelle société. Ils héritent d'un fouillis. Le gouvernement a maîtrisé l'art sublime de l'incompétence dans la gestion des Postes au cours de la dernière décennie. Il a perfectionné cet art à l'occasion du débat de la résolution constitutionnelle. La nouvelle société devra s'accommoder de cet héritage et je lui souhaite la meilleure chance au monde dans cette tâche de remettre les postes sur la bonne voie.

J'aimerais bien avant de terminer mentionner que je regrette vivement le jour où le gouvernement a laissé tomber les mots «Poste royale» comme désignation de notre service postal. Dans l'esprit de bien des gens ce peut être une affaire sans grande importance mais, pour moi, monsieur l'Orateur, c'est l'expression d'une attitude qui s'est insinuée dans biens des milieux de l'administration et abouti à la disparition d'un grand nombre de manifestations de la tradition monarchique au Canada.

En guise de conclusion, monsieur l'Orateur, je veux confirmer mon appui à la mesure législative dont nous sommes saisis. J'espère sincèrement que le fait de transformer le ministère des Postes en une société de la Couronne lui permettra de prendre le nouveau départ qu'il lui faut dans ses démarches de négociations ouvrières-patronales. Il est à espérer que cela se traduira par de plus rares arrêts de travail et un accroissement de la productivité et que cela redonnera aux Canadiens la confiance dans notre service postal.

Enfin, comme je le disais au début de mon propos, je suis souverainement désappointé de ne pas avoir eu la possibilité de prendre la parole au cours du débat constitutionnel en raison de la motion de clôture. J'attendais cette occasion avec impatience et je suis profondément choqué qu'on me l'ait refusée. De toutes façons, les Postes, c'est quelque chose qui ressemble un peu à la constitution et cela touche tous les Canadiens et je suis heureux d'avoir eu la possibilité de participer au débat de ce projet de loi.

Société canadienne des postes—Loi

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un privilège de parler de ce très important bill C-42, qui permettra aux Postes de devenir une société de la Couronne. Beaucoup de mes collègues le savent, j'ai eu le privilège de représenter mon parti au comité des Postes pendant six ou sept ans avec mon collègue, le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale). La plupart des députés savent quelles épreuves ont traversées les Postes depuis des années. Je constate que le ministre des Postes (M. Ouellet) et son prédécesseur sont tous deux ici. Ils sont bien placés pour le savoir. J'espère que l'adoption de ce bill et la création de la nouvelle société permettront de satisfaire toutes les parties concernées.

Les Postes ont connu de nombreux problèmes importants ces dernières années, surtout au moment où les conventions collectives étaient négociées avec les divers syndicats. Il était très difficile de parvenir à un règlement satisfaisant du fait que plusieurs organismes gouvernementaux étaient impliqués. Par exemple, l'embauche relève de la Commission de la Fonction publique. De son côté, le Conseil du Trésor négocie les conventions collectives. Par contre, l'entretien des locaux concerne le ministère des Travaux publics. Ces complications bureaucratiques ont certainement causé des problèmes dans les relations syndicales-patronales. J'espère que la transformation des Postes en société de la Couronne atténuera bon nombre de ces problèmes.

En décembre dernier, au moment où les élections ont été déclenchées, le gouvernement Clark s'appropriait à présenter un projet de loi créant une société de la Couronne. Les députés se souviennent certainement du bill C-27, qui est resté au *Feuilleton*, que le gouvernement libéral précédant avait présenté et qui, à notre avis, ne s'attaquait pas au fond du problème. Depuis 1962, il est ressorti de nombreuses études qu'il fallait transformer les Postes en société de la Couronne. Les libéraux n'ont pas tenu compte de ce conseil jusqu'en 1978, année où le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé son intention de créer une société de la Couronne parce qu'il en avait assez des problèmes de relations de travail au sein des Postes.

Comme je l'ai déjà dit, l'objet du bill C-27 était de transformer les Postes en société de la Couronne. Ce bill ne fût jamais adopté en deuxième lecture. Le parti progressiste conservateur s'y opposait parce qu'il proposait un système de gestion à deux paliers. Nous estimons que cela pourrait détériorer les relations syndicales-patronales.

Je voudrais donner quelques précisions sur le problème des Postes et sur les raisons justifiant la création d'une société de la Couronne. D'abord, l'efficacité du service postal a nettement diminué depuis 10 ans. Je suis sûr que presque tous les députés ont reçu des lettres et des appels téléphoniques de citoyens qui étaient furieux contre les Postes pour cette raison ou pour une autre. Une deuxième chose que les Canadiens acceptent mal, ce sont les augmentations des tarifs postaux. Il faut être réaliste. Les frais d'administration sont élevés et bien plus qu'ils ne l'étaient naguère. Entre 1968 et avril 1979 le tarif du courrier de première classe est passé de 6c. à 17c.